



HAL
open science

Introduction

Laure Bereni

► **To cite this version:**

Laure Bereni. Introduction. La bataille de la parité. Mobilisations pour la féminisation du pouvoir, *Economica*, 2015, *Etudes Politiques*, 9782717867824. halshs-01429495

HAL Id: halshs-01429495

<https://shs.hal.science/halshs-01429495>

Submitted on 21 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Liste des sigles

ACGF	Action catholique générale féminine
AFD	Alliance des femmes pour la démocratie
AFFDU	Association française des femmes diplômées des universités
CEDAW	Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CILAF	Comité international de liaison des associations féminines
CLEF	Coordination française pour le Lobby européen des femmes
CNDF	Collectif national pour les droits des femmes
CNEF	Conseil national des femmes françaises
EPF	École polytechnique féminine
FACM	Fédération des associations de conseillères municipales
FEHR	Femmes du Haut-Rhin
GEF	Groupe d'études féministes
LDF	Ligue du droit des femmes
LEF	Lobby européen des femmes
MDC	Mouvement des citoyens
MDF	Mouvement démocratique féminin
MLF	Mouvement de libération des femmes
PFU	Parti féministe unifié
UFCS	Union féminine catholique et sociale
UFF	Union des femmes françaises
UPF	Union professionnelle féminine
WIZO	Women's International Zionist Organization

Laure Bereni, Introduction in *La bataille de la parité. Mobilisations pour la féminisation du pouvoir*, Economica, 2015

Introduction

La parité est aujourd'hui une manière banale de qualifier l'égalité des sexes : on parle couramment de parité en politique, mais aussi dans les instances dirigeantes des entreprises et des administrations, dans les jurys de concours, dans les filières d'orientation scolaire, dans les fédérations sportives, et même dans le partage des tâches domestiques au sein du couple.

Si le terme se caractérise par une grande plasticité, donnant lieu à des usages variés selon le contexte où il est convoqué, il recouvre généralement une double signification. D'une part, il est presque toujours associé à une représentation *arithmétique* de l'égalité. Invoquer la parité, c'est évaluer l'égalité à l'aune d'une norme d'équivalence numérique des deux sexes : celle-ci est l'horizon recherché, et c'est l'écart avec cet étalon de mesure qui révèle, en creux, l'inégalité. D'autre part, le terme de parité signifie le plus souvent davantage qu'un horizon souhaitable : il renvoie généralement, plus ou moins explicitement, à la mise en œuvre de *dispositifs contraignants* - notamment des quotas -, permettant de s'approcher de la norme statistique d'égalité, voire de la réaliser instantanément.

Cette manière de penser l'égalité n'a pas toujours fait figure d'évidence. C'est son histoire mouvementée et conflictuelle que ce livre prend pour objet, en retraçant les mobilisations pour la « parité politique » en France, depuis l'irruption publique de la cause à l'aube des années 1990 jusqu'au vote des lois qui inscrivent pour la première fois le principe de parité au cœur des institutions républicaines - la révision constitutionnelle du 8 juillet 1999 et la loi du 6 juin 2000 (cf. encadré 3, p. 30)¹.

Un paradoxe à dénouer : l'étonnant succès de la cause paritaire

Comment une revendication initialement défendue par une poignée de militantes et suscitant l'ignorance, l'ironie ou les vives oppositions de la plupart des élites politiques et des intellectuels dominants a-t-elle pu donner lieu, en

▲ 1. Ce livre est la version remaniée d'une thèse de doctorat en science politique (Bereni, 2007b)

quelques années, à une réforme de la Constitution et à une loi électorale imposant une représentation égale des femmes et des hommes à la plupart des élections politiques ?

En 1992, la publication aux éditions du Seuil de *Au pouvoir, citoyennes! Liberté, Égalité, Parité*, signé par trois militantes de la cause des femmes, Françoise Gaspard, Anne Le Gall et Claude Servan-Schreiber, lance publiquement le mot d'ordre de parité. Celui-ci est repris quelques mois plus tard dans la plate-forme finale d'une conférence européenne organisée à Athènes sur « les femmes et le pouvoir ». Entendue comme revendication d'une loi visant à garantir une présence égale des femmes et des hommes dans les assemblées élues, ses chances de succès apparaissent alors bien minces.

UN CHEMIN PAVÉ D'OBSTACLES

La revendication se heurte à une série d'obstacles dans le champ politique et dans l'univers intellectuel. Le premier est alors massivement dominé par les hommes : au milieu de la décennie, ceux-ci composent respectivement 90 % et 95 % des rangs de l'Assemblée nationale et du Sénat, et constituent l'écrasante majorité des états-majors des partis. Au sein de ces derniers, les structures dédiées à la cause des femmes (« commissions femmes » et associations féminines affiliées) ont une base militante étroite, et restent confinées aux marges. De ce point de vue, le champ politique français apparaît bien moins réceptif à la cause de la représentation politique des femmes, et des quotas en particulier, que les champs politiques de pays voisins, comme l'Allemagne et la Grande-Bretagne, où les femmes ont pu davantage porter leur voix *en tant que femmes* dans les structures partisanes, y soutenir la cause des quotas, et accéder plus tôt et en plus grand nombre aux lieux de pouvoir [Achin, 2005a ; Krook, 2009]. En France, au-delà de certains discours de soutien à la parité définie comme un horizon lointain, les élites politiques presque toujours masculines restent, tout au long des années 1990, majoritairement hostiles à la mise en place de quotas pour favoriser l'accès des femmes aux lieux de pouvoir. À la fin de la décennie, alors que la direction du Parti socialiste a entériné officiellement son soutien à la parité, les oppositions à ce mot d'ordre s'expriment plus volontiers à droite qu'à gauche ; mais des résistances se font toujours sentir, parmi élus du Parlement et élites partisanes de tous bords politiques, vis-à-vis de la parité « imposée par la loi ».

La cause de la parité rencontre également de vives oppositions chez les intellectuels qui dominent l'espace des débats publics – ces hommes (et plus rarement ces femmes) qui s'expriment régulièrement dans les médias, et particulièrement la presse, pour accréditer ou discréditer des causes au nom de leur statut de savant [Charle, 1990 ; Duclerc, 1999]. Les plus visibles de ces intellectuels, qu'ils se disent proches de la gauche ou de la droite, rejettent vivement la parité au nom de ce qu'ils considèrent comme les principes intangibles de la République. Dans leurs tribunes, éditoriaux et essais, ils associent la parité au « communautarisme », au « multiculturalisme » et au « politiquement correct », autant de maux en provenance d'une Amérique érigée en miroir inversé de la

tradition nationale [Fassin, 2001 ; Lépinard, 2007]. Si quelques figures intellectuelles soutiennent la réforme, elles ne semblent pouvoir rivaliser en nombre et en positions de pouvoir avec ceux qui la fustigent. Surtout, l'argument de l'incompatibilité des quotas électoraux avec les principes fondateurs de l'ordre politique a été consacré par une jurisprudence du Conseil constitutionnel qui paraît difficilement surmontable : dans une Décision datant de 1982, celui-ci avait jugé inconstitutionnelle l'instauration de quotas sexués sur les listes électorales, au nom de l'indivisibilité de la République et du principe méritocratique. Les constitutionnalistes les plus respectés, comme le doyen Vedel, s'érigent en gardiens de cette jurisprudence anti-quotas jusqu'à la réforme constitutionnelle de 1999.

UNE CAUSE SANS MOUVEMENT ?

À partir de l'année 1992, la parité suscite une floraison d'initiatives militantes. Plusieurs associations et « réseaux associatifs » spécifiquement dédiés à la parité sont créés, et d'autres associations déjà existantes intègrent cette revendication à leur agenda militant. Dans les années qui suivent, les militantes de ces groupes s'activent pour sensibiliser les élites politiques et « l'opinion publique » à leur revendication : elles lancent des « manifestes » et « pétitions », présentent des listes féminines aux élections, organisent des conférences publiques et des colloques, manifestent devant les institutions de la République, écrivent des courriers aux élus et les rencontrent, rédigent des propositions de loi, publient des pamphlets...

Mais ce « mouvement » pour la parité présente d'importantes faiblesses. En premier lieu, il ne peut compter que sur de maigres troupes militantes. Le monde des associations féminines et féministes, qui en constitue le premier vivier de recrutement, est plongé depuis le début des années 1980 dans une période de relative atonie et de décrue de ses effectifs. En outre, la revendication de parité est loin de faire l'unanimité dans le petit monde des militantes féministes : la cause se heurte, dès ses premières formulations, à de vives critiques de la part de certaines militantes de la cause des femmes, notamment de la part des héritières les plus visibles du féminisme radical des années 1970, qui sont les principales « théoriciennes » du mouvement et gardiennes de sa mémoire légitime [Bereni, 2006a]. Ainsi, en dépit du renouveau des mobilisations féministes à partir du milieu des années 1990, le mouvement pour la parité n'a jamais été, loin s'en faut, un mouvement de masse. Si l'on définit l'engagement paritaire comme un investissement durable dans les activités de la campagne – au-delà d'une simple signature de pétition ou de la participation ponctuelle à une manifestation –, on peut estimer qu'elle a réuni quelques dizaines, peut-être une centaine de militantes au cours des premières années, et sans doute quelques centaines à la fin de la décennie, à mesure que la cause a gagné en publicité et en légitimité.

Faibles numériquement, les mobilisations pour la parité se sont, dans une large mesure, déployées en ordre dispersé. Avant que la mise à l'agenda gouvernemental ne produise un effet d'unification des luttes paritaires, en 1997, les groupes qui se réclament de la parité ont des visions très contrastées de la cause : si pour certaines il s'agit d'emblée de revendiquer une loi imposant autant

de femmes que d'hommes dans les assemblées politiques, nombre de militantes entendent la parité comme un *horizon* souhaitable, sans revendiquer le recours à des quotas. La campagne est par ailleurs ponctuée de conflits, reflétant les désaccords sur le sens à accorder à la parité, les écarts de culture politique entre des militantes et des groupes qui n'avaient jusque-là guère l'habitude de lutter côte à côte, mais aussi la concurrence entre de petites entreprises militantes fortement marquées par les personnalités de leurs dirigeantes, et qui ont parfois un passif de mésentente entre elles. Ainsi, les mobilisations pour la parité ont pris la forme d'une juxtaposition d'initiatives qui s'ignorent, se concurrencent et parfois se combattent, à l'exception de certains moments propices au resserrement des troupes – comme lors de la discussion parlementaire de l'hiver 1998-1999, où les clivages sont temporairement suspendus face au raidissement des oppositions politiques et intellectuelles à la revendication.

Enfin, la faiblesse des mobilisations paritaires semble attestée par l'invisibilité publique dans laquelle elles ont été plongées tout au long de la décennie. À la fin de celle-ci, dans le contexte de la discussion parlementaire des lois dites sur la parité, la revendication occupe certes une place de choix dans les pages politiques, les éditoriaux et les tribunes de la presse. Mais la notoriété soudaine de la cause ne place guère le « mouvement » pour la parité sous les projecteurs publics. C'est l'intense débat intellectuel et l'évolution des rapports de force politiques et institutionnels que la presse, et dans une moindre mesure la télévision, suivent pas à pas. Les mobilisations pour la parité, lorsqu'elles sont évoquées, renvoient à des prises de position *individuelles*, émanant de femmes politiques, d'intellectuelles ou de personnalités du mouvement féministe habituées des interventions médiatiques en leur nom propre. Il n'est que très rarement question, dans les comptes-rendus médiatiques, d'un mouvement pour la parité qui s'inscrirait dans le sillage de mobilisations féministes passées – comme le « Mouvement de libération des femmes » (MLF) des années 1970 ou le mouvement suffragiste de la première moitié du siècle. Malgré les percées médiatiques de quelques initiatives collectives, telles que le « manifeste des 577 pour une démocratie paritaire » publié dans les colonnes du *Monde* en 1993, le « manifeste des dix » en couverture de *L'Express* en juin 1996 ou les quelques manifestations tenues devant le Parlement (en 1993 et en 1999), la parité apparaît largement, à la lecture de la presse, comme *une cause sans mouvement*, sans sujet collectif, voire sans militantes. Si sa faiblesse numérique peut contribuer à expliquer l'invisibilité publique d'un « mouvement » pour la parité, elle n'est pas une explication suffisante : d'autres mobilisations collectives aux bases aussi étroites, comme celles pour le « droit au logement », sont parvenues à atteindre un degré bien plus élevé de médiatisation [Péchu, 2001].

Champ politique résolument fermé à la cause des quotas, résistances intellectuelles puissantes, mobilisations paritaires faibles numériquement, émaillées de dissensions et de conflits, et invisibles médiatiquement : dès lors qu'on se déprend d'une lecture téléologique reconstituant l'histoire de la parité à l'aune de sa réussite finale, la légitimation politique de la cause, en l'espace de quelques années, et sa traduction en une réforme institutionnelle de grande envergure,

apparaissent bel et bien, à première vue, comme une *énigme*, que les recherches déjà menées sur la parité n'ont pas permis de résoudre (cf. encadré 1).

Pour dénouer les fils de ce paradoxe, l'enquête socio-historique menée dans cet ouvrage a reposé sur un important travail empirique, dont les modalités sont présentées plus loin. Mais elle a surtout nécessité la mise à distance de certains cadres d'analyse routiniers de la sociologie des mouvements sociaux, et conduit à l'élaboration d'une catégorie analytique originale, l'*espace de la cause des femmes*.

Encadré 1 – La parité, objet d'enquêtes

C'est principalement autour de la parité que le renouveau des études sur les rapports entre genre et politique s'est opéré en science politique en France depuis le début de la décennie 2000 [Achin et Bereni, 2013].

Une première catégorie de travaux a pris pour objet l'intense débat public suscité par la parité avant qu'elle ne soit traduite en loi [Fassin, 2002 ; Bereni et Lépinard, 2004 ; Scott, 2005 ; Lépinard, 2007]. Ces recherches se sont centrées sur le travail de *mise en forme discursive* de la cause effectué par ses principales promotrices afin de s'ajuster aux injonctions de « l'universalisme républicain », discours hégémonique de l'ordre politique. Elles ont montré qu'au cours de la campagne, la parité a été défendue de manière croissante au nom de la « complémentarité » entre les sexes, posée comme une vérité anthropologique fondatrice qui se doit de structurer tant le couple que la vie démocratique. Plus que l'*égalité* entre femmes et hommes, c'est la *différence* qui s'est trouvée de plus en plus au cœur de l'argumentation paritaire. Cette normalisation discursive a été l'une des clés de la diffusion du mot d'ordre et de la construction d'un consensus autour de lui.

D'autres recherches se sont intéressées aux *effets* des lois sur la parité dans le champ politique. L'enquête collective « L'invention de l'élu-e » coordonnée par Marion Paoletti entre 2001 et 2007 [Achin *et al.*, 2007] a montré que la parité a offert de nouvelles possibilités de valorisation de l'identité « femmes » en politique, banalisés leur présence dans certains espaces de pouvoir, et ouvert, pour certaines femmes, des destins politiques jusque-là impensables : la candidature de Ségolène Royal à la présidentielle de 2007 est sans doute le produit de ce nouveau contexte paritaire [Achin et Dorlin, 2008], de même que le déclin de la tolérance sociale à l'égard des manifestations publiques de sexisme dans la vie politique.

Mais les enquêtes sur les effets de la réforme paritaire montrent aussi qu'elle n'a pas fondamentalement remis en cause la domination masculine dans le champ politique, qui fait preuve d'une formidable force d'inertie [Murray, 2010]. Dès lors que les enjeux s'élèvent dans la compétition électorale [Lévêque, 2005], qu'on déplace le regard de la scène de la représentation vers les « coulisses » du jeu politique [Fassin et Guionnet, 2002], et qu'on examine le traitement médiatique des personnalités politiques [Coulomb-Gully, 2009 ; Paoletti *et al.*, 2013], les mécanismes de reproduction de la hiérarchie de genre semblent reprendre le dessus. De ce point de vue, la réforme paritaire a pu être qualifiée de « révolution conservatrice » [Achin *et al.*, 2007 ; Achin et Lévêque, 2014]. Elle est, en tout état de cause, un dispositif d'égalité qui n'a pas totalement dévoilé ses potentialités de subversion de l'ordre politique, mais sur lequel les groupes défendant la cause des femmes en politique peuvent désormais s'appuyer [Bereni et Revillard, 2007 ; Bereni, 2010].

Les cadres routiniers de l'analyse des mouvements sociaux à l'épreuve de l'enquête

L'exploration des dynamiques de légitimation de la parité a conduit à mettre en question deux frontières qui structurent plus ou moins explicitement la sociologie des mouvements sociaux : l'opposition entre mouvements et institutions d'une part, les frontières de la contestation politique d'autre part.

LA VIE DES MOUVEMENTS NE S'ARRÊTE PAS À LA PORTE DES INSTITUTIONS

La sociologie des mouvements sociaux, qui a connu un formidable développement depuis les années 1970, en premier lieu aux États-Unis, s'est construite à un moment où l'opposition entre mouvements et institutions était particulièrement évidente. Les principaux théoriciens des mouvements sociaux ont initialement défini ceux-ci comme des *outsiders*, utilisant des moyens d'action « non conventionnels », et prenant pour cible l'État. Selon une définition canonique proposée par Charles Tilly, un mouvement social est « une série continue d'interactions entre les détenteurs du pouvoir et ceux qui les défient (ceux qui peuvent prétendre s'exprimer au nom d'un groupe dépourvu de représentation formelle) » [Tilly, 1984].

Les nombreuses critiques et reformulations de cette définition des mouvements sociaux² ne sont pas parvenues à détrôner certaines dichotomies analytiques routinières, notamment l'opposition entre contestation et institutionnalisation. La proximité croissante de certains mouvements avec les institutions dominantes, et l'entrée de leurs participants au sein de ces institutions ont été, le plus souvent, étudiés comme des indices de déradicalisation, voire de disparition de leur portée contestataire. Les recherches sur les mouvements sociaux s'arrêtent souvent aux portes de l'État, lorsque les « causes » sont « mises à l'agenda » et passent des mains des « militants » à celles des « acteurs institutionnels ». Cette dichotomie entre mouvements et institutions est généralement reconduite par les spécialistes des politiques publiques, qui s'intéressent au traitement des problèmes publics dans les arènes politico-administratives³.

▲ 2. Nombre de recherches, menées par exemple aux États-Unis ou en France, ont mis au jour les limites de cette définition des mouvements sociaux, et de ses reformulations ultérieures [McAdam, Tarrow et Tilly, 2001]. Ces critiques ont notamment souligné la centralité excessive de l'État comme cible des contestations [Armstrong et Bernstein, 2008; Fillieule, 2009], la réification des frontières entre mouvements sociaux et d'autres entreprises militantes [Offerlé, 1998; Sawicki et Siméant, 2009; Combes et al., 2011] l'accent mis sur les épisodes les plus visibles de contestation au détriment de l'étude de la continuité des mouvements sociaux [Taylor, 2005 [1989]], ou encore l'existence de protestations à l'intérieur des institutions [Katzenstein, 1998; Banaszak, 2010]. Ce dernier axe de critique a particulièrement nourri le cadre d'analyse développé dans ce livre [cf. encadré 2].

▲ 3. Certaines perspectives en sociologie de l'action publique offrent des outils pour articuler les questionnements de la sociologie des mouvements sociaux et ceux de la fabrication des politiques publiques. C'est le cas, par exemple, de la notion de *réseaux de politique publique*, qui désigne les coalitions plus ou moins stables et cohérentes associant des groupes d'intérêts et des acteurs politico-administratifs autour de certains sous-domaines de l'action publique

L'un des effets de l'opposition entre mouvements et institutions est qu'elle tend à imposer aux analyses de la mise à l'agenda des problèmes publics un dilemme entre explications « par le haut » et « par le bas » : dans le premier cas, la focale est placée sur les acteurs qui appartiennent aux élites politiques et institutionnelles. Ce sont eux qui sont au cœur de la mise à l'agenda des problèmes publics, conformément à leurs intérêts et leurs croyances, selon des logiques propres à leur champ d'appartenance. À l'inverse, les explications « par le bas » accordent un rôle central aux mobilisations d'acteurs situés en dehors des institutions, émanant des « mouvements sociaux », dont les pressions constituent les raisons principales de la mise à l'agenda et de l'institutionnalisation d'une cause [Garraud, 2006].

Pour saisir les spécificités des mobilisations collectives pour la parité et les logiques de légitimation de la cause, il a été nécessaire de mettre à distance cette dichotomie entre mouvements et institutions. Elle empêche en effet de voir les protestations qui se déploient à l'intérieur des institutions et les configurations protestataires qui enjambent leurs frontières. Or, comme on va le voir, l'une des caractéristiques essentielles de la campagne paritaire, et sans doute l'une de ses principales forces, a été de *traverser* ces frontières. Si les militantes des associations féminines et féministes ont constitué le moteur de la campagne paritaire au cours des premières années, celle-ci a également reposé sur l'énergie déployée par des militantes de partis politiques, par des élues du Parlement, par des universitaires spécialistes de la question des femmes, et par des membres d'institutions publiques dédiées aux droits des femmes. Ces dernières n'ont pas seulement été les « relais » ou les « alliées » d'une mobilisation extérieure : elles en ont été pleinement parties prenantes. La catégorie de mouvement social, telle qu'elle est le plus souvent définie, est donc rapidement apparue comme un obstacle à l'analyse du caractère multisectoriel et transversal des mobilisations pour la parité.

DE DISCRÈTES CONTESTATIONS

L'étude des mobilisations pour la parité a par ailleurs nécessité de mettre à distance les définitions routinières de la « contestation politique ». Celle-ci est couramment associée aux mouvements qui sont les plus visibles dans l'espace public, qui affichent des positions politiques tranchées, et dont les modes d'action ressemblent à ceux de la gauche contestataire (manifestations, pétitions...).

Or la campagne pour la parité invite à prêter une attention particulière aux organisations qui n'apparaissent pas de manière évidente comme des mouvements contestataires, ou même comme poursuivant des objectifs explicitement

[Sabatier et Jenkins-Smith, 1999]. Mais les acteurs composant ces réseaux sont le plus souvent, dans ces travaux, issus de « groupes d'intérêts » fortement institutionnalisés (associations professionnelles, entreprises, syndicats...) : leur ancrage dans un univers plus large et mouvant de contestations sociales et politiques, y compris les plus éloignées du champ politico-institutionnel, n'est pas une dimension centrale de ces analyses.

« politiques ». Ces mobilisations ont en effet attiré une myriade d'associations « féminines », qui ne proposent que sporadiquement une plate-forme de revendications liées à la cause des femmes (et refusent généralement d'endosser le label « féministe »), se présentent souvent comme « modérées », voire « apolitiques », et sont avant tout des lieux de sociabilité entre femmes des classes moyennes et supérieures autour de leur confession ou de leur statut socio-professionnel [Rabier, 2013 ; Rétif, 2013]. Ces associations, constituées pour la plupart dans la première moitié du xx^e siècle, se sont tenues à distance des mobilisations bruyantes et spectaculaires des années 1970. C'est le cas, par exemple, de l'Action catholique générale féminine (ACGF), héritière de la Ligue patriotique des Françaises constituée au début du xx^e siècle pour fédérer les femmes dans le camp antidreyfusard [Della Sudda, 2010], de l'Union féminine civique et sociale (UFGS), créée au début des années 1920 dans le courant du catholicisme social, mais aussi des Guides de France, mouvement féminin du scoutisme, ou encore de l'Union professionnelle féminine (UPF), qui regroupe des femmes de l'élite socio-économique.

L'implication de ces associations féminines permet de comprendre le caractère principalement *feutré* des mobilisations paritaires – et donc leur invisibilité publique, mentionnée plus haut. En effet, à mesure que ces organisations ont gagné de l'influence dans la campagne paritaire, au cours de la décennie 1990, les registres d'action traditionnellement associés au répertoire des mouvements sociaux (manifestation de rue, pétition...) ont été délaissés au profit de pratiques dont elles sont familières, telles que l'écriture d'articles, de livres, et de rapports d'expertise, l'envoi de courriers aux élus, l'organisation de colloques ou de « sessions de formation » à destination des femmes. Discrètes et respectables, ces mobilisations ne revêtent pas moins, pour leurs initiatrices, une dimension nettement contestataire. La présence de membres de ces associations « féminines », aux côtés de militantes de groupes « féministes » inscrits à gauche de l'échiquier politique, a constitué l'une des principales forces de la campagne paritaire.

Ainsi, en rompant avec certains cadres routiniers de la sociologie des mouvements sociaux, il devient possible de dégager une caractéristique centrale de la campagne paritaire, sa *transversalité*: la mobilisation a réuni des actrices mobilisées dans des sphères sociales variées (monde associatif, partis politiques, institutions parlementaires et bureaucratiques, univers académique...), et s'inscrivant dans des traditions politiques contrastées. Ce livre montre que cette transversalité, tant sectorielle qu'idéologique, a permis d'étendre les bases sociales de la mobilisation, d'élargir la surface de diffusion de la cause et de compenser certaines des faiblesses structurelles de la campagne évoquées plus haut, comme son étroitesse numérique, ses divisions internes et son invisibilité médiatique. La cause de la parité a en effet pu être disséminée dans une grande diversité de sphères sociales et traduite dans de multiples registres discursifs.

Pour saisir les caractéristiques distinctives de la campagne paritaire, et résoudre l'énigme de sa légitimation, l'enquête s'est appuyée sur une nouvelle catégorie analytique, l'*espace de la cause des femmes* [Bereni, 2012].

Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes

L'espace de la cause des femmes peut être défini comme la *configuration des sites de mobilisation au nom des femmes et pour les femmes dans une pluralité de sphères sociales*.

Élaborée dans le cadre de cette enquête pour répondre à ses questionnements spécifiques, au croisement de plusieurs sources d'inspiration théorique (cf. encadré 2), cette catégorie offre une nouvelle perspective pour penser l'architecture des luttes pour la cause des femmes, particulièrement à l'ère contemporaine. Elle permet de restituer la grande pluralité de ces mobilisations, leur dispersion et leur encastrement dans des visions du monde variées et des univers multiples, et la continuité entre des mobilisations situées dans et en dehors des institutions.

Encadré 2 – Institutions, espaces, réseaux : les cadres théoriques de l'espace de la cause des femmes

La catégorie d'espace de la cause des femmes puise dans trois principales sources d'inspiration théorique : les travaux qui ont mis au jour les contestations menées à l'intérieur des institutions, les théorisations en termes de « champ » et d'« espace » sociaux, et enfin les recherches s'appuyant sur la notion de réseau social pour définir les protestations collectives [Bereni, 2012].

Des contestations intra-institutionnelles

En premier lieu, cette catégorie s'appuie sur une série de recherches qui ont mis au jour l'existence de contestations à l'intérieur des institutions, en prenant pour objet la prolifération des structures gouvernementales dédiées aux droits des femmes depuis les années 1970, phénomène souvent qualifié de « féminisme d'État » [Sawer, 1990 ; Eisenstein, 1995 ; Mc Bride Stetson et Mazur, 1995 ; Revillard, 2007a]. Le concept d'*habitat institutionnel*, développé par Mary Katzenstein à propos des sites de mobilisations féministes au sein de l'armée et de l'Église catholique étatsuniennes [Katzenstein, 2012 [1998]], et celui de *militant-e-s de l'intérieur* (*movement insiders*) proposé par Lee Ann Banaszak pour désigner les actrices agissant discrètement à l'intérieur de la bureaucratie étatsunienne pour faire avancer la cause des femmes [Banaszak, 2005 ; 2010], se sont avérés particulièrement éclairants. Ces travaux ont démontré que la contestation féministe s'est infiltrée, de manière croissante depuis les années 1980, dans une multitude d'institutions dominantes. Des militantes de la cause des femmes agissent dans ces institutions, pour contester la domination de genre qui s'y déploie, pour influencer le façonnement des politiques publiques ou prodiguer des ressources à d'autres militantes de la cause des femmes. Les modalités de cette contestation intra-institutionnelle sont multiples, s'adaptant aux contraintes propres aux diverses organisations dans lesquelles elle se niche ; en tout état de cause, le caractère institutionnalisé des répertoires d'action ne se traduit pas nécessairement par l'érosion de leur portée subversive [Meyerson et Scully, 1995 ; Revillard, 2007b ; Sawer, 2010 ; Katzenstein, 2012 [1998]].

Du champ à l'espace des mobilisations

L'espace de la cause des femmes s'inspire également des théorisations sur les univers de mobilisations spécialisés autour des causes. En France, le concept de *champ*, tel qu'il a été théorisé par Pierre Bourdieu, a exercé une influence déterminante [Topalov, 1999; Péchu, 2001; Pinell, 2002; Mathieu, 2007]. L'espace de la cause des femmes emprunte à ce concept l'idée d'un univers de pratiques et de sens orientés autour d'un enjeu commun, la cause des femmes, et l'idée d'un espace de luttes autour de cet enjeu, qui (re)produisent les rapports de pouvoir en son sein. Toutefois, la notion se détache à plusieurs égards d'une vision « forte » du champ, qui justifie l'usage du terme d'espace. De manière homologoue à « l'espace des mouvements sociaux » théorisé par Lilian Mathieu [Mathieu, 2007], l'espace de la cause des femmes est faiblement unifié sur le plan interne, notamment parce qu'il n'existe pas de mécanismes forts de régulation institutionnelle en son sein (comme les élections dans le champ politique) et parce que les possibilités de vivre *de* et *pour* la cause des femmes sont rares. De même, l'espace de la cause des femmes est constamment menacé dans son autonomie par rapport au reste du monde social, et alterne entre des phases de « rétractation », au cours desquelles ses logiques propres déclinent sous l'emprise de celles d'autres champs, et des « poussées d'autonomie » qui tendent à le constituer en univers distinct [Mathieu, 2007].

Mouvements et réseaux

Enfin, l'espace de la cause des femmes emprunte à des recherches qui ont défini les mouvements sociaux en termes de réseaux sociaux [Curtis et Zurcher, 1973; Rosenthal *et al.*, 1985; Diani et Bison, 2004]. Cette perspective permet de saisir la fluidité des registres d'appartenance à un mouvement social, la reconfiguration constante de ses frontières et de ses clivages internes, et le rôle central de l'identité collective dans son façonnement. Dans le prolongement de ces analyses, l'espace de la cause des femmes est envisagé comme un système de liens d'une densité particulièrement élevée par rapport à l'ensemble du monde social. Cette densité de liens permet de rendre compte de l'autonomie relative de cet espace, dans la mesure où les chaînes d'interrelations sont le support de convergences organisationnelles et cognitives. En même temps, le paradigme du réseau permet de mettre en évidence l'impossible clôture de l'espace de la cause des femmes, son encastrement dans le reste du monde social, et la grande labilité de ses frontières.

L'espace de la cause des femmes est plus large que ce que l'on entend habituellement par « mouvement des femmes ». Son trait distinctif majeur est d'englober non seulement les associations et groupes dédiés à la cause des femmes, auxquels la notion de mouvement des femmes renvoie classiquement, mais aussi d'autres sites de défense de cette cause qui s'inscrivent dans une grande variété de champs sociaux, y compris des univers institutionnalisés et professionnalisés : les partis, les syndicats, les autres mouvements sociaux, mais aussi l'État, le monde patronal, le champ religieux, l'univers intellectuel, etc. L'espace de la cause des femmes englobe également une diversité de collectifs au-delà de l'opposition habituellement tracée entre « féminisme » et « féminin », entre contestation et tradition. Cet espace est marqué par une forte hétérogénéité interne, et sa consistance par rap-

port au reste du monde social est fluctuante. Mais, comme on va le voir, certaines de ses caractéristiques structurelles sont des facteurs de convergence qui rendent possibles, dans certaines conjonctures, des mobilisations transversales en son sein et donc sa « mise en mouvement ».

PÔLES ET MOUVANCES

L'espace de la cause des femmes est structuré autour de deux axes principaux, qui font écho à la double transversalité de la campagne paritaire, au croisement de différentes *mouvances idéologiques* et de différents *pôles sectoriels*.

Les multiples manières de dire la cause des femmes

En premier lieu, l'espace de la cause des femmes est structuré par un principe de division que l'on peut qualifier d'*idéologique*, et qui permet de repérer ce qu'on appelle ici des *mouvances*. Sont inclus dans l'espace de la cause des femmes l'ensemble des collectifs luttant principalement *au nom* des femmes (les femmes, comme catégorie distincte du monde social, constituent le référent de la lutte) et *pour* les femmes (l'objectif est d'améliorer leur « condition », leur « statut », d'atteindre « l'égalité »...), même si ces luttes n'engagent pas toujours une remise en cause frontale, systématique et explicite de la domination masculine : le label « féministe » n'est pas toujours revendiqué, et tous les aspects de la hiérarchie de genre ne sont pas nécessairement contestés⁴.

L'espace de la cause des femmes inclut de ce point de vue un *continuum* de positions entre militantisme « féministe » et « féminin ». Historiquement, nombre d'organisations participant aux luttes pour la cause des femmes ont oscillé entre les deux registres, et cela a notamment été le cas des participantes du mouvement pour la parité. Ainsi défini, l'espace de la cause des femmes inclut des définitions contrastées, potentiellement conflictuelles de l'enjeu de la lutte. Cette hétérogénéité reflète les multiples clivages produits par les rapports de pouvoir qui traversent le groupe des femmes (classe, ethnicité, nationalité, âge, sexualité...), dont « l'identité » ne va jamais de soi [Riley, 1988].

De manière étroitement liée, l'hétérogénéité idéologique de l'espace de la cause des femmes dérive des autres engagements sociaux et politiques des militantes de la cause des femmes : loin d'être « entièrement » dévouées à celle-ci, les actrices de cet espace se situent plus largement dans l'univers des luttes sociales et politiques, et déploient même fréquemment des engagements multiples, qui influencent leur manière de penser la cause des femmes. Ainsi, l'espace est traversé par des lignes de fractures importées d'autres mouvements sociaux et politiques dans lesquels il est partiellement imbriqué. On peut repérer une très

▲ 4. Précisons que le terme d'espace de la cause des femmes n'entend pas englober nécessairement tous les militant-e-s/collectifs qui se revendiquent du féminisme à l'ère contemporaine. En particulier, les mobilisations fondées sur une critique radicale de la catégorie « femmes » comme sujet des luttes, ou centrées sur la déconstruction des catégories identitaires (comme le mouvement *queer*) se situent à la lisière de l'espace de la cause des femmes, auquel elles peuvent être associées de manière partielle et fluctuante, au gré des contextes et des campagnes de revendications. Sur ce point, voir [Dorlin et Bessin, 2005; Jacquemart, 2012 et 2015].

grande variété de mouvances partiellement emboîtées les unes dans les autres : socialiste, libérale, écologiste, nationaliste, pacifiste, familialiste, antiraciste, catholique... L'historiographie des mouvements des femmes a par ailleurs mis au jour la récurrence de certaines lignes de clivage propres à cet espace, telles que la tension entre « réformisme » et « radicalisme », ou l'opposition entre « universalisme » et « différentialisme ».

Dans le cas précis de la campagne paritaire, les clivages idéologiques les plus marquants peuvent être organisés en deux larges mouvances : une mouvance dite *traditionnelle* héritière des mobilisations féminines et féministes nées dans la première partie du xx^e siècle, et une mouvance dite *de la deuxième vague* qui a émergé au début des années 1970 en affirmant un agenda, des modes d'action et des rhétoriques plus contestataires, dans le sillage de Mai 68.

Des contestations multi-sectorielles

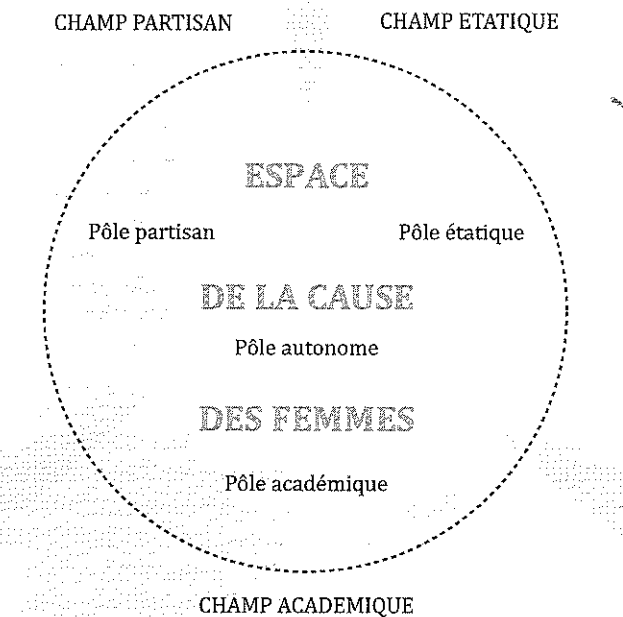
En second lieu, l'espace de la cause des femmes est structuré par l'hétérogénéité *sectorielle* des luttes qui le constituent. C'est là, sans doute, l'innovation essentielle de ce concept par rapport à la notion de mouvement des femmes : l'espace de la cause des femmes permet de penser *ensemble* des luttes qui se déploient dans une grande variété de champs sociaux, y compris à l'extérieur des frontières du monde des associations et des mouvements sociaux, lieu historique de constitution de l'autonomie du mouvement des femmes. De ce point de vue, parler d'espace de la cause des femmes, c'est prolonger les travaux, évoqués plus haut, qui ont pointé l'existence de sites de contestation féministe dans une variété d'institutions. Le terme de *pôle* qualifie ici la pluralité sectorielle des mobilisations pour la cause des femmes : chaque pôle est une construction idéale-typique qui désigne les sites de défense de la cause des femmes inscrits dans un champ spécifique. Ces lieux de mobilisation pour la cause des femmes sont en partie orientés vers les logiques spécifiques du champ où ils s'insèrent. On peut ainsi identifier autant de pôles que d'univers sociaux spécialisés dans lesquels se déploient des luttes pour la cause des femmes.

Selon cette perspective, ce qu'on appelle généralement le « mouvement des femmes » constitue l'un des pôles – certes le plus central – de l'espace de la cause des femmes. Le terme de *pôle autonome* désigne ici l'ensemble des collectifs spécialisés dans la défense de la cause des femmes et affirmant leur autonomie organisationnelle et discursive à l'égard de tout autre mouvement ou institution ; en France, ces collectifs ont généralement pris la forme d'associations « loi 1901 », et s'identifient généralement comme « associations féminines » ou « féministes ». Le pôle autonome (qui peut être aussi qualifié, dans le cas français, de pôle associatif autonome)⁵ est la matrice de l'espace de la cause des

femmes. D'abord, en raison de sa centralité dans l'enchevêtrement des réseaux qui irriguent cet espace : nombre d'actrices qui s'inscrivent dans les différents pôles de l'espace de la cause des femmes ont également « un pied » dans le pôle autonome (en étant membres d'un collectif féminin ou féministe « autonome »). En outre, ce pôle joue un rôle moteur, de fait, dans de nombreuses mobilisations collectives : il est le point de départ de luttes qui par la suite se diffusent dans d'autres pôles de l'espace de la cause des femmes.

Mais à côté de ce *pôle autonome* de l'espace de la cause des femmes on peut distinguer, dans une perspective toujours idéale-typique, une multiplicité de pôles *encastrés* – pour signifier leur imbrication dans des univers sociaux variés, ayant des logiques de fonctionnement autonomes. On peut distinguer, par exemple, un *pôle partisan* (commissions femmes de partis), un *pôle académique* (institutions du champ des études féministes), un *pôle étatique* (instances bureaucratiques chargées des droits des femmes), un *pôle syndical* (commissions femmes des syndicats), un *pôle religieux* (sites de défense de la cause des femmes dans les institutions religieuses), un *pôle managérial* (sites de défense de la cause des femmes dans le monde des entreprises), etc. La liste n'est pas limitative, puisqu'il peut y avoir autant de pôles que d'univers spécialisés où émergent des sites de défense de la cause des femmes. L'enquête présentée ici se focalise toutefois sur les quatre pôles de l'espace de la cause des femmes qui ont joué un rôle déterminant dans la campagne paritaire : les pôles *associatif autonome*, *partisan*, *étatique* et *académique* (cf. graphique 1).

Graphique 1 – L'espace de la cause des femmes : représentation partielle (campagne pour la parité)



▲ 5. Alors que dans les années 1970 les fractions radicales du mouvement des femmes rejetaient toute formalisation organisationnelle, la forme « association » s'est généralisée à partir du début des années 1980, en réponse à la mise en place de structures étatiques chargées de la cause des femmes finançant le mouvement associatif féminin et féministe. Si le *pôle autonome* renvoie principalement, aujourd'hui en France, à l'univers des associations, il inclut également toute autre forme de collectif, formel ou informel, dédié à la cause des femmes et revendiquant son autonomie organisationnelle et discursive.

UNE CONSISTANCE FLUCTUANTE

L'espace de la cause des femmes est à la fois traversé par des forces d'*éclatement*, qui menacent son unité et son autonomie, et par des forces d'*intégration*, qui tendent à l'unifier et rendent possible, dans certaines conjonctures, la formation de campagnes transversales.

Des forces d'éclatement

La structuration de l'espace de la cause des femmes en mouvances et en pôles, qui traduit son imbrication dans le reste du monde social, le soumet à des forces *centrifuges* qui menacent constamment sa consistance propre.

En premier lieu, l'hétérogénéité *idéologique* de l'espace de la cause des femmes joue comme un puissant obstacle à la consolidation d'un univers de sens partagé et au déploiement de luttes conjointes. Par exemple, dans les années 1970, un clivage tenace opposait les militantes féministes de la deuxième vague, aux rhétoriques protestataires, proches de l'extrême gauche et de la gauche, aux membres des « vieilles » associations féminines, héritières du suffragisme. Les militantes de ces deux mouvances ne considéraient pas, dans une large mesure, appartenir à un espace commun de mobilisations, et une alliance transversale était alors difficilement imaginable. Au début des années 1990, l'essor de la campagne pour la parité, qui réunit des héritières de ces deux mouvances, témoigne d'une érosion progressive de ces clivages. Mais les ferments de dissension idéologique restent innombrables et se renouvellent en permanence, comme l'indiquent les controverses récurrentes qui ont déchiré l'espace de la cause des femmes dans les années 2000 (autour du voile, de la prostitution, etc.) [Charpenel, 2014]. L'espace de la cause des femmes est un champ de bataille permanent. Les désaccords sur le sens accordé aux luttes pour la cause des femmes se traduisent par des débats et conflits, parfois violents, voire par l'absence d'identification à un même univers de sens.

En deuxième lieu, c'est l'hétérogénéité *sectorielle* de l'espace de la cause des femmes qui menace sérieusement son autonomie par rapport au reste de l'espace social. En effet, l'espace de la cause des femmes est un « champ faible », potentiellement menacé par des « poches d'hétéronomie », pour reprendre les termes utilisés par Lilian Mathieu [Mathieu, 2007]. Chaque pôle de l'espace de la cause des femmes est pris dans un champ plus « fort » qui exerce sur lui une force d'attraction, susceptible de détourner ses actrices de la centralité de la cause des femmes, de ses enjeux et intérêts spécifiques. Les actrices qui s'inscrivent le plus nettement dans les pôles encastrés de l'espace de la cause des femmes sont partagées entre la logique de leur champ d'appartenance sur celle de leur engagement dans l'espace de la cause des femmes : les membres des commissions femmes de partis et des syndicats, les universitaires rattachées à des groupes de recherche féministes, les membres des institutions chargées des droits des femmes, sont le plus souvent, avant tout, respectivement militantes de partis, de syndicats, universitaires ou bureaucrates.

En outre, quand ces actrices disséminées dans divers champs sociaux se mobilisent pour la cause des femmes, elles le font dans les termes de leurs

champs d'appartenance avant de s'inscrire dans un « mouvement » plus large. Par exemple, les membres des commissions femmes de partis sont d'abord tournées vers les enjeux de défense de la cause des femmes au sein de leur parti, et plus généralement dans l'univers partisan. De même, les universitaires féministes sont prioritairement tournées vers la défense des savoirs féministes à l'université et de l'accès des femmes et des féministes aux positions dominantes de ce champ.

Des mécanismes de convergence

Malgré son hétérogénéité, son caractère éclaté, l'espace de la cause des femmes est traversé par des mécanismes de convergence structurels, qui lui confèrent une consistance propre. C'est l'enchevêtrement de liens sociaux entre les actrices et les collectifs de l'espace de la cause des femmes qui constitue le fondement principal des dynamiques *centripètes* en son sein. Si les réseaux de l'espace de la cause des femmes sont le plus souvent constitués de liens « faibles », ceux-ci rendent possible la mise en relation de régions très diverses de cet espace. Un tel maillage de liens permet de comprendre que, dans certaines conjonctures historiques, des liens distendus puissent être activés, et que des alliances « transversales » relativement improbables en contexte routinier puissent se nouer.

Ces réseaux sont le produit de plusieurs facteurs. En premier lieu, ils reposent sur la *multipositionnalité des militantes*. Comme l'illustre la campagne pour la parité, de nombreuses actrices sont inscrites à la fois dans plusieurs mouvances et différents pôles de l'espace de la cause des femmes. Ces actrices font circuler des discours et des pratiques entre les différents segments de l'espace de la cause des femmes, et établissent des contacts qui peuvent se traduire, à terme, par des mobilisations conjointes. Elles sont donc les artisanes de rapprochements et d'échanges potentiels.

En deuxième lieu, les réseaux de l'espace de la cause des femmes sont consolidés par des *sites de convergence*. Même si l'espace de la cause des femmes ne dispose pas d'institutions régulatrices puissantes, il est ponctué d'événements fédérateurs, qui réunissent une multiplicité d'actrices autour de l'enjeu commun de la cause des femmes, au-delà de la variété des termes et des registres de la lutte. Ces moments de rassemblement peuvent être considérés comme des « cristallisations » de l'espace de la cause des femmes, qui matérialisent, dans un espace et un temps limités, sa consistance propre. La journée internationale des femmes, le 8 mars, est un rite important de convergence de l'ensemble des fractions de l'espace de la cause des femmes, qui reconnaissent la portée commune de cet événement même s'il est célébré, le plus souvent, en ordre dispersé. Les conférences des Nations Unies sur la question des femmes, organisées périodiquement depuis 1975, constituent, également, un moment de convergence d'une grande variété d'actrices et de groupes de l'espace de la cause des femmes. Enfin, une multiplicité d'événements permet de réunir et de rapprocher des actrices d'horizons variés de cet espace : colloques sur les femmes, commémorations de figures du panthéon féministe, festivals culturels autour des femmes, etc.

Enfin, le maillage de liens qui unit les actrices et les organisations de l'espace de la cause des femmes repose sur des *emboîtements organisationnels*. Les luttes de la première vague étaient déjà caractérisées par un enchevêtrement de fédérations d'associations (la plus importante étant le Conseil national des femmes françaises - CNFF -, constitué en 1901). Depuis les années 1990, les « réseaux associatifs », appréciés pour leur souplesse, se sont multipliés dans l'espace de la cause des femmes. La Coordination pour le Lobby européen des femmes (CLEF), créée en 1991 pour réunir les associations françaises du Lobby européen des femmes, est l'un des « réseaux parapluies » les plus larges et généralistes. Le Collectif national pour les droits des femmes (CNDF) et la Marche mondiale des femmes [Giraud, 2001] constituent également des exemples de réseaux généralistes. Mais la plupart du temps, les réseaux qui traversent l'espace de la cause des femmes se constituent autour d'une cause circonscrite (l'avortement, le viol, l'égalité professionnelle, la parité...), sont d'une durée limitée (le temps d'une campagne de mobilisation) et ne fédèrent qu'une partie des actrices de l'espace de la cause des femmes. Les réseaux formés au cours de la campagne pour la parité (Réseau femmes pour la parité, Demain la Parité, Elles Aussi, Femmes et hommes pour la parité...) ont ainsi matérialisé les emboîtements organisationnels qui structurent l'espace de la cause des femmes.

Certes, la structure en réseaux de l'espace de la cause des femmes ne permet pas d'expliquer, à elle seule, la constitution d'un univers autoréférentiel. L'espace de la cause des femmes se construit aussi discursivement, à travers la production et la circulation de schèmes de perception partagés. Ce processus suppose l'apprentissage d'un langage politique commun, véhiculé par des instances de socialisation (livres, colloques, manifestations, etc.) : des rhétoriques, des images et des slogans que matérialisent des termes comme « femmes », « égalité », « émancipation », « exclusion »... Il est vrai que cela ne va pas sans conflit : le sens de ces termes ne fait pas consensus, et l'espace de la cause des femmes est secoué de controverses récurrentes. Mais ces conflits unissent autant qu'ils divisent : en s'affrontant, les actrices de l'espace de la cause des femmes intériorisent et consolident ses frontières, ses enjeux et ses principes de division. Le travail de Marion Charpenel sur les mémoires féministes en France explore très finement cette dynamique discursive de l'espace de la cause des femmes : les efforts de construction de souvenirs partagés auxquels se livrent les militantes de la cause des femmes révèlent les clivages et la conflictualité de cet espace, mais ils contribuent aussi à produire de la convergence entre ses différents pôles et mouvances, et donc à le constituer comme univers autoréférentiel [Charpenel, 2012 et 2014].

La catégorie d'espace de la cause des femmes revêt finalement *trois dimensions analytiques centrales*. D'abord, elle place la focale sur les *liens* qui unissent structurellement différents sites de mobilisation pour la cause des femmes à l'intérieur d'une grande diversité de champs sociaux, y compris dans des univers fortement institutionnalisés (administrations, partis, institutions religieuses, universités, organisations professionnelles, entreprises, etc.).

Ensuite, cette catégorie insiste sur l'*éclatement* et la conflictualité des protestations menées au nom des femmes et pour les femmes. Même s'il existe des mécanismes de convergence, ce n'est qu'à certaines conditions et seulement partiellement qu'émergent des mobilisations transversales en son sein, celles-ci n'englobant jamais la totalité de l'espace (comme l'illustre le cas de la campagne pour la parité).

Enfin, la catégorie d'espace de la cause des femmes met l'accent sur la *continuité* temporelle des mobilisations, en caractérisant une configuration de collectifs qui ne sont pas toujours « en mouvement » : l'espace de la cause des femmes ne désigne pas seulement l'état des luttes dans les périodes de pics de mobilisation, mais, sur la longue durée, l'ensemble des collectifs dédiés à la cause des femmes y compris lorsque ceux-ci sont plongés dans des périodes de « veille » [Taylor, 2005 [1989]].

Un cadre analytique pour dénouer le paradoxe de la parité

Comme on va le voir au fil du récit, la catégorie d'espace de la cause des femmes a constitué un cadre analytique précieux pour résoudre les énigmes de l'enquête.

En premier lieu, cette catégorie d'analyse permet de saisir les conditions dans lesquelles des actrices issues de sphères sociales diverses (militantes associatives, mais aussi intellectuelles, militantes de partis, fémocrates⁶...) se sont engagées pour la parité. L'espace de la cause des femmes constitue en effet le *vivier* de recrutement des mobilisations paritaires. Les pôles et mouvances qui le composent se réfractent dans la structure de ces mobilisations. Cela ne signifie pas, toutefois, que les différents pôles de l'espace de la cause des femmes sont mobilisés au même degré et de manière synchrone. Jusqu'en 1997, c'est le mouvement associatif féminin et féministe qui constitue l'épicentre des mobilisations paritaires. À partir de la mise à l'agenda institutionnel, la morphologie des mobilisations paritaires se transforme, sous l'effet d'une implication croissante d'autres pôles de l'espace de la cause des femmes : pôle académique (sous l'effet de l'accroissement du débat public), pôle partisan (notamment dans les partis de gauche, qui ont placé la parité sur leur agenda) et pôle étatique (sollicité dans le cadre de la fabrique des lois sur la parité). Par ailleurs, les mobilisations paritaires ne sont pas un décalque de l'espace de la cause des femmes : si les mobilisations pour la parité constituent une configuration d'actrices principalement issues de l'espace de la cause des femmes, elles n'engagent en aucun cas de manière mécanique l'ensemble des actrices de cet espace. Dès son apparition comme slogan, la parité suscite à l'intérieur de l'espace de la cause des femmes des réactions de vive hostilité ou d'indifférence,

▲ 6. Ce néologisme forgé à partir des termes « féministe » et « bureaucrate » désigne les membres des instances chargées de promouvoir les droits des femmes dans l'administration [Eisenstein, 1990; Sawyer, 1990].

et nombre d'actrices de l'espace de la cause des femmes se tiendront à l'écart des mobilisations paritaires, voire se mobiliseront contre cette cause – notamment dans le pôle académique.

En second lieu, la catégorie d'espace de la cause des femmes permet d'éclairer différents aspects de la carrière de la revendication de parité, de sa genèse à son institutionnalisation. L'enquête montre comment la structure de l'espace de la cause des femmes constitue à la fois une *contrainte* et une *ressource* pour l'action collective. D'un côté, l'hétérogénéité de l'espace de la cause des femmes est un facteur d'éclatement, d'éparpillement des luttes, et donc d'affaiblissement potentiel des mobilisations collectives. Cette dimension a sans doute pesé sur les mobilisations paritaires, rendant particulièrement difficile la constitution d'un « mouvement ». Mais, d'un autre côté, en raison des liens qui unissent les actrices issues de différents segments de l'espace de la cause des femmes, la structure de cet espace a pu fonctionner, à certaines conditions, comme une ressource.

L'examen de la genèse de la cause paritaire (chapitre I) en fournit une illustration : le slogan de parité est le produit du croisement de rhétoriques et de pratiques militantes diverses, émanant de segments divers de l'espace de la cause des femmes, et c'est bien l'existence d'un maillage de réseaux reliant ensemble ces segments très variés qui permet de rendre compte de la fabrication d'un slogan nouveau, qui rompt avec les anciennes grammaires de lutte pour la cause de la représentation politique des femmes.

Les propriétés structurelles de l'espace de la cause des femmes contribuent également à éclairer le processus de légitimation du slogan de parité, ses « percées » dans le champ politique, les modalités de sa « traduction » institutionnelle tout au long des années 1990. Un tel cadre d'analyse permet de mieux comprendre comment des militantes émanant de traditions militantes variées ont pu converger autour d'une même cause, les modalités de *diffusion* de la revendication dans le champ politique, ou encore l'*impact* des mobilisations sur la mise en loi de la revendication.

Terrain et méthodes d'enquête

Cet ouvrage s'appuie sur une enquête socio-historique croisant plusieurs méthodes. Le cœur de l'enquête est constitué par une soixantaine d'entretiens approfondis avec des actrices impliquées⁷, à divers titres et degrés, dans la campagne paritaire ou plus largement parties prenantes du processus de légitimation de la réforme. Les militantes engagées dans des associations, groupes et « réseaux » constitués autour de la parité au cours des années 1990 forment la majorité du corpus.

L'enquête ayant été menée plusieurs années après le vote de la loi, la plupart des groupes actifs pendant la campagne paritaire avaient disparu ou s'étaient

substantiellement renouvelés. Les militantes de la parité ont été identifiées en suivant les recommandations des premières informatrices rencontrées et en dépouillant les documents d'archives communiqués au fur et à mesure par ces militantes. Elles étaient pour la plupart engagées dans des mobilisations de portée « nationale », souvent parisiennes. Quelques entretiens ont été réalisés avec des militantes qui se sont principalement mobilisées à l'échelle locale (à Grenoble, à Strasbourg ou à Marseille par exemple). Ce biais francilien de l'enquête qualitative a été en partie compensé par la passation d'une enquête par questionnaire, dont les répondantes résident pour la moitié en dehors de la région parisienne. L'enquête auprès de ces militantes associatives a été complétée par une série d'entretiens avec des universitaires engagées pour ou contre la parité, des responsables et militantes des « commissions femmes » des principaux partis politiques (PS, Verts, PCF, UDF, RPR), des membres de l'Observatoire de la parité et des Délégations aux droits des femmes, et enfin des parlementaires impliqués dans le processus de fabrication des lois dites sur la parité en 1999 et 2000.

L'enquête a également reposé sur l'exploration d'un corpus d'archives et de sources documentaires permettant de reconstituer l'histoire des luttes pour la cause de la représentation politique des femmes des années 1970 à l'aube des années 2000. Les sources militantes, telles que des publications associatives, des tracts et manifestes, des comptes rendus de réunions et courriers personnels, ont été consultées dans des centres d'archives de l'histoire du féminisme, principalement au Centre des Archives du Féminisme à Angers⁸. De nombreux documents militants m'ont en outre été transmis par les enquêtées au fil des entretiens. Ce corpus de sources militantes a été complété par un corpus de documentation institutionnelle (rapports administratifs, débats parlementaires) et par un corpus d'articles de presse (à partir d'une recherche par mots clés sur la base « Europresse »).

À côté des entretiens et des documents d'archives, une enquête par questionnaire auprès des militantes associatives de la parité a été passée en 2004-2005. L'objectif était de dresser une cartographie des propriétés sociales et des carrières de ces militantes. Il s'agissait notamment de recueillir des données sur certaines catégories de militantes peu représentées dans le corpus d'entretiens, notamment celles résidant en dehors de la région parisienne, et les membres d'associations féminines « traditionnelles ». Un corpus de 122 militantes associatives et politiques engagées dans la campagne paritaire a été constitué à partir de la combinaison d'une identification « objective » (fichiers de militantes) et « subjective » (auto-identification des militantes)⁹. Malgré certaines limites (difficultés d'estimer, plusieurs années après la campagne, la population de référence des militantes pour la parité, étroitesse numérique du corpus reflétant probablement celle de cette population de référence...), l'enquête par questionnaire a permis de dresser une sociographie des mili-

▲ 7. En raison de la structure des mobilisations pour la parité, l'écrasante majorité des enquêtées sont des femmes, et j'utilise donc souvent, dans ce livre, le féminin pluriel pour les qualifier.

▲ 8. Les fonds « Yvette Roudy » et « Françoise Gaspard » ont en particulier été dépouillés.

▲ 9. Les modalités précises de passation de l'enquête par questionnaire sont détaillées dans l'introduction du chapitre IV.

tantes qui complète les données recueillies par les autres méthodes de l'enquête.

Les militantes de la parité ont généralement été très investies dans l'enquête: elles ont presque toutes répondu rapidement et favorablement aux demandes d'entretien, se sont prêtées avec patience et bienveillance au jeu de l'entretien et nombre d'entre elles m'ont transmis de précieux documents d'archive. Le questionnaire a pu être diffusé très largement dans les réseaux associatifs féminins grâce au soutien explicite de certaines militantes, et il a été généralement rempli de manière méticuleuse. Le vif intérêt suscité par l'enquête et l'engagement personnel de certaines militantes dans le dispositif m'ont permis de forger les premières hypothèses de l'enquête: cette réception révélait en effet que je m'inscrivais à leurs yeux dans un « univers de sens » partagé – que j'ai appelé espace de la cause des femmes –, et que mon travail devait participer, de manière assez évidente pour elles, à rendre visible leurs luttes et à construire ainsi la mémoire du « mouvement pour la parité » [Charpenel, 2014].

Plan de l'ouvrage

Ce livre suit une trame en partie chronologique, afin de restituer l'historicité de la carrière de la parité: l'accent est placé sur le caractère contextuel et enchevêtré des facteurs de sa légitimation et son institutionnalisation, à l'envers d'une démarche téléologique qui relirait l'histoire à partir de sa fin, ou d'une perspective causaliste qui isolerait et hiérarchiserait une série de « grands facteurs ».

Il s'ouvre sur une analyse de la genèse de la revendication de parité, retraçant la manière dont la cause de la représentation politique de femmes est problématisée depuis l'essor du féminisme de la deuxième vague. Le chapitre I (« Du "personnel est politique" à la "démocratie paritaire" ») met l'accent sur ce que « l'invention » de la parité doit au croisement de différentes problématisations militantes au cours de la décennie qui précède, dans un contexte d'institutionnalisation et de mise en sommeil de l'espace de la cause des femmes.

Le contexte dans lequel la parité fait irruption sur la place publique, et donne lieu aux premières mobilisations collectives, est l'objet du chapitre II (« "Parité!" : l'irruption d'un slogan, l'émergence d'un mouvement »). La focale est ici placée sur le temps court, sur l'enchaînement des événements qui, au cours de l'année 1992, permettent de comprendre l'émergence d'un mouvement autour de la parité.

Le chapitre III (« Faire mouvement autour d'une cause marginale ») examine l'effervescence militante tout autant que les difficultés des mobilisations paritaires à « faire mouvement » dans les premières années de la campagne. Étroitesse des troupes, dissensions et concurrence entre les entrepreneuses de la parité sont autant d'obstacles à la poursuite des mobilisations. Ce chapitre examine également la reconfiguration des modalités d'action du mouvement avec l'entrée en scène des grandes associations féminines traditionnelles: la manifes-

tation et la pétition déclinent au profit de formes plus feutrées de contestation, dont l'expertise constitue un registre central.

Le chapitre IV (« Entre cause des femmes et champ politique: sociographie des militantes ») présente les résultats de l'enquête par questionnaire passée auprès des militantes de la parité: il met au jour leur ancrage ancien dans l'espace de la cause des femmes, les liens étroits qu'elles entretiennent avec le champ électoral-partisan, et les ressources sociales qu'elles ont pu mettre à profit dans leurs mobilisations.

Le chapitre V (« De surprises convergences militantes ») propose une série de portraits biographiques des militantes de la parité. Il montre la grande hétérogénéité de leurs parcours et la dispersion de leurs perceptions militantes, mais aussi ce qui a rendu possible leur convergence autour de la cause.

Le chapitre VI (« L'investissement des savantes ») est consacré à l'analyse des modalités et registres d'investissement des intellectuelles dans la campagne paritaire: il souligne à la fois le caractère paradoxal de ces engagements pour une cause largement discréditée dans l'univers intellectuel, et leur conditions sociales de possibilité, à travers l'analyse des trajectoires de quelques figures intellectuelles engagées pour la parité.

Le chapitre VII (« Les tribulations d'une cause dans le champ politique ») met en évidence l'acclimatation très difficile de la parité dans le champ politique, où sa légitimation progressive comme moyen de « rénover » la vie politique ne suffit pas à désamorcer les vives résistances à l'égard d'une parité « imposée par la loi ».

Le chapitre VIII (« La parité au Parlement ») explore les reconfigurations des luttes paritaires dans le contexte de fabrication institutionnelle de la réforme, entre 1997 et 2000: il montre à quel point la mise à l'agenda de la parité a élargi l'amplitude des mobilisations, provoqué un alignement des perceptions militantes en leur sein, et resserré provisoirement la coordination des luttes; il analyse en outre le déplacement de l'épicentre des protestations vers les sites de défense de la cause des femmes à l'intérieur des institutions – un déplacement qui n'induit en rien la déradicalisation de la campagne de mobilisations.

Encadré 3 – Chronologie des lois « sur la parité » (1999-2013)

Loi constitutionnelle du 8 juillet 1999 : révisé les articles 3 et 4 de la Constitution. Il est ajouté à l'article 3 que la loi « favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives », et un alinéa précisé dans l'article 4 que « les partis et groupements politiques contribuent à la mise en œuvre de ce principe ».

Loi du 6 juin 2000 : contraint les partis politiques à présenter autant de femmes que d'hommes lors des élections au scrutin de liste, avec un ordre déterminé : parité par tranche de six candidats pour les régionales et municipales, alternance stricte pour les européennes et sénatoriales à la proportionnelle (départements élisant 3 sénateurs et plus). La loi prévoit également une retenue sur la dotation financière des partis qui ne respecteront pas le principe de parité lors de la désignation des candidats pour les élections législatives¹⁰.

Loi du 31 janvier 2007 : impose une alternance stricte femmes-hommes dans la composition des listes électorales municipales (de 3 500 habitants et plus) et introduit une obligation de parité dans les exécutifs régionaux et municipaux. Elle augmente la retenue financière encourue par les partis politiques qui ne respectent pas la parité des investitures lors des élections législatives et contraint les candidats aux élections cantonales à se présenter au côté d'un suppléant de l'autre sexe.

Loi du 23 juillet 2008 : révisé l'article 1^{er} de la Constitution : celui-ci dispose désormais que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

Loi du 27 janvier 2011 : impose des quotas sexués progressifs dans la composition des conseils d'administration et de surveillance des entreprises cotées en bourse et des entreprises publiques (pour atteindre 40% en 2017).

Loi du 12 mars 2012 : applique le même type de dispositif à diverses instances décisionnelles (jurys et comités de sélection, commissions administratives paritaires...) et aux emplois supérieurs de la fonction publique (l'objectif est fixé à 40% en 2018).

Loi du 17 mai 2013 : l'alternance stricte des candidats de chaque sexe s'impose désormais aux communes de 1 000 habitants et plus. La règle s'impose aussi pour l'élection des conseillers communautaires, issus des mêmes listes que les conseillers municipaux. L'élection des nouveaux « conseillers départementaux » se fait désormais au « scrutin binominal » majoritaire (un binôme femme-homme doit se présenter dans chaque canton). Les exécutifs départementaux sont eux aussi soumis à une exigence paritaire.

Loi du 22 juillet 2013 : impose des quotas sexués dans les instances de gouvernance des établissements d'enseignement supérieur et de recherche¹¹.

Chapitre I

Du « personnel est politique » à la « démocratie paritaire »

« Comme beaucoup de mes camarades, de mes compagnes, je m'interroge. Je trouve que le mouvement sur la parité qui a surgi il y a à peine un an, un an et demi, est paradoxal. On ne s'y attendait pas. Quand on nous demandait, à nous, féministes, "Mais comment cela va repartir ? De quel côté cela va repartir ?", aucune d'entre nous n'était fichue de pouvoir le dire. En tout cas, aucune d'entre nous ne prévoyait que cela allait repartir de ce côté-là puisque de toute façon, d'une part, le climat féministe était plutôt atone, il paraissait en régression, et d'autre part, les batailles féministes ne s'étaient jamais menées sur le plan politique comme vous le savez. Le mouvement des années 70 avait délibérément boudé la chose politique et s'était situé sur le plan de revendiquer une libre disposition du corps. C'est pour ça que je dis que c'est paradoxal. » [Anne Zelensky, discours à la tribune des « États généraux des femmes », Opéra Bastille, 23 avril 1994]

L'apparition, au cours de l'année 1992, du mot d'ordre de « parité » et de mobilisations associatives autour de celui-ci constitue à plusieurs égards une rupture dans l'histoire de l'espace de la cause des femmes. Cette année-là, les mobilisations suscitées par la parité plongent le mouvement dans un état d'effervescence qui tranche avec une décennie d'atonie militante. Ces mobilisations s'articulent autour d'un « nouveau » terme, qui rompt avec les manières passées de penser les revendications d'inclusion des femmes en politique, notamment les quotas, qui avaient mobilisé une poignée de militantes de partis au cours des décennies précédentes. Mais si l'essor des mobilisations autour de la parité apparaît comme une rupture, c'est aussi parce que l'effervescence militante que suscite le mot d'ordre de parité offre une image décalée, voire contrastée avec celle qui est restée dominante des « années-mouvement » [Picq, 1993] ayant marqué la décennie 1970.

Il apparaît au premier abord surprenant que le mouvement « renaisse » autour de la cause de la représentation politique des femmes. Le mouvement féministe de la deuxième vague, né au tout début des années 1970 avec le Mouvement de libération des femmes (MLF), avait été dominé par des rhétoriques « révolutionnaires », comme la plupart des mouvements sociaux dans le sillage de Mai 68 [Duchen, 1986 ; Picq, 1993 ; Bard, 2012]. Pour les groupes les plus radicaux, qui constituaient alors le « centre de gravité » du mouvement [Jenson, 1989], il s'agissait alors de construire une définition alternative au système politique « patriarcal », et non de réclamer une participation à « la » politique. Même pour les quelques organisations féministes qui s'inscrivaient dans les franges « réformistes » du mouvement, en dialoguant avec les institutions – comme le

▲ 10. Lors de la législature 2002-2007, par exemple, le non-respect de la loi sur la parité a valu à l'UMP une retenue sur sa dotation publique de 20 millions d'euros. Le PS s'est quant à lui privé, au cours de la même période, de 2,5 millions d'euros.

▲ 11. Pour une chronologie détaillée des réformes paritaires, voir le site du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui s'est substitué en 2013 à l'Observatoire de la parité (<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr>).